# Déclaration du profil de compétences pour l‘inscription à l’EPS

Si vous disposez, selon le chiffre 1 du Règlement d’examen, des compétences nécessaires dans le domaine de la conduite, de la méthodologie didactique et du métier de policier, vous pouvez les déclarer. Ces compétences peuvent être acquises par formation continue ou par expérience professionnelle.

|  |
| --- |
| Nom/prénom, lieu d’origine, date de naissance, Nr. AVS:      [ ]  Brevet fédéral de Policier/policière 1), [ ]  Certificat de Policier/Policière 1) |
| Compétences de conduite |
| Expérience professionnelle: | Années 2) | Formation continue : | Jours de cours |
| Exemple: j’ai 2 ans d’expérience en tant que Chef de groupe de la police mobile… | 2Par ex. | [ ]  selon liste détaillée annexéeExemple: j’ai suivi un cours de Leadership auprès de l’Ecole-club Migros… | 5Par ex. |
| Compétences en tant que formateur/Formatrice |
| Expérience professionnelle : | Années 2) | Formation continue : | Jours de cours |
| Exemple: j’ai accompagné l’introduction de nouveaux policiers pendant 3 ans, je suis aussi entraîneur JS depuis 2 ans pour de jeunes sportifs… | 6Par ex. | [ ]  selon liste détaillée annexéeExemple: j’ai suivi un cours pour les formateurs occasionnels ainsi que les techniques de présentation auprès de la société… | 3Par ex. |
| Compétences policières |
| Expérience professionnelle : | Années 2) | Formation continue : | Jours de cours |
| Exemple: j’ai 5 ans d’expérience en tant que généraliste dans la police de sûreté | 8 Par ex. | [ ]  selon liste détaillée annexéeExemple: j’ai suivi une formation pour les courses d’urgence… | 2Par ex. |
| Total années d’expérience (5 ans min.) |       | Total formation continue (40 jours min.) |       |

1) Le brevet fédéral de Policier/Policière n’est pas indispensable. Je peux demander un Certificat auprès de l’ISP (CHF 25.00) puisque j’étais le 07.05.2003 sous contrat de droit public et portait le titre, ou la désignation de fonction Policier ou Policière. Voir formulaire à télécharger sur le site ISP.

2) Le nombre d’années est calculé pour un taux d’occupation de 100%, veuillez clairement différencier le nombre d’années et de leçons.

Date et signature :

Confirmation par le responsable de formation du Corps (tampons et signature) :